

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2011**

- "observations au pv du 25 mars 2011"

M BERNARD remarque qu'à la page 6 du Procès Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2011, il est écrit : « *M. BERNARD regrette l'absence de projection du village d'ici 20 ans, qui pourrait se faire en planifiant les dépenses au travers des orientations.* » Il parlait en fait d'une projection sur un mandat et non sur 20 ans.

Il souhaitait de plus que des pourcentages apparaissent, ce qui n'est pas le cas.

M GUERIN rajoute que, concernant la subvention à la Confrérie St Vincent, Mme Berger Jubin et lui-même ne se sont pas abstenus, mais n'ont pas pris part au vote.

M. BOURGEOIS indique que sous réserve de ces rectifications, le procès verbal du 25 mars 2011 est adopté.

Etréchy ensemble et solidaires